Sourçage préalable concernant une consultation pour la fourniture et l'entretien des vêtements de travail

Pièce n°1 : REGLEMENT DE SOURCAGE

Article R2111-1Code de la commande publique

Date et heures limites de remise des dossiers des opérateurs : 26 novembre 2026 à 14h

SOMMAIRE

1 POUVOIR ADJUDICATEUR 3

2 OBJET DU SOURCAGE 3

3 CARACTERISTIQUES DU SOURCAGE 3

4 MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE SOURCAGE 4

4.1 Contenus du dossier de sourçage

4.2 Accès au dossier de sourçage

5 ORGANISATION DE LA PROCEDURE DE SOURCAGE 5

5.1 Recueils des réponses des operateurs

5.2 Entretiens avec les opérateurs

6 PRINCIPES DIRECTEURS DE LA PROCEDURE 6

6.1 Confidentialité du sourçage et respect du secret des affaires

6.2 Transparence et traçabilité des échanges

6.3 Egalité de traitement des opérateurs sourcés

7 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 7

8 INDEMNISATION 8

1 POUVOIR ADJUDICATEUR

Désignation du Maître d'ouvrage : DECOSET

2 – 4 rue Jean Giono, Immeuble Les Grands Chênes, 31130 BALMA

05 62 89 03 41 .

2 OBJET DU SOURCAGE

Decoset souhaite renouveler son dispositif de fourniture et entretien de vêtements pour ses personnels d'exploitation de déchèteries et installations de transfert de déchets.

L'objet de ce sourcing est d'identifier les possibilités et les capacités actuelles des professionnels de la fourniture de vêtements de travail, de lavage, ou de ces prestations intégrées (achat ou location – lavage).

A travers ce sourçage, les objectifs de Decoset sont :

- D'identifier les opérateurs économiques susceptibles d'être intéressés par un tel contrat et cerner ainsi les contours du marché et la capacité de faire des opérateurs ;
- De prendre en considération les résultats du sourçage pour, optimiser le cas échéant le processus de la consultation et les offres à en attendre, notamment pour ce qui est des informations préalables à fournir et d'éventuelles clauses contractuelles ;

Decoset souhaite recueillir l'avis des opérateurs économiques susceptibles de soumissionner à ce marché public.

3 CARACTERISTIQUES DU SOURCAGE

Le sourçage objet du présent règlement s'inscrit dans le cadre des dispositions du code de la commande publique et en particulier celles de :

i) l'article R.2111-1 qui prévoient que « Afin de préparer la passation d'un marché, l'acheteur peut effectuer des consultations ou réaliser des études de marché, solliciter des avis ou informer les opérateurs économiques de son projet et de ses exigences ».

ii) l'article L.31111-1 aux termes desquelles « La nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avant le lancement de la consultation en prenant en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale »

Il permet ainsi aux opérateurs intéressés de répondre aux questions qui leur sont posées par DECOSET, et de faire part à DECOSET de leurs observations et suggestions quant au meilleur scenario pour le futur marché cité en objet.

Un avis de publicité invitant les opérateurs intéressés à retirer le dossier relatif au sourçage a été publié sur https://www.marches-publics.info/ .

4 MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE SOURCAGE

4.1 CONTENU DU DOSSIER DE SOURCAGE

Le dossier de sourçage comprend les pièces suivantes :

- Pièce n°1 : le présent Règlement du Sourçage ;
- Pièce n°2 : Présentation du projet et liste de questions à l'attention des opérateurs.

4.2 ACCES AU DOSSIER DE SOURCAGE

Le dossier de sourçage est dématérialisé. Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique ou papier n'est autorisée.

Les opérateurs intéressés ont la possibilité de télécharger les documents dématérialisés du dossier de sourçage via le site internet : https://www.marches-publics.info/ .

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le pouvoir adjudicateur, les opérateurs intéressés devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- Fichiers compressés au standard .zip (lisibles par les logiciels Winzip, Quickzip ou winrar par exemple)
- Adobe® Acrobat® .pdf (lisibles par le logiciel Acrobat Reader)
- Rich Text Format .rtf (lisibles par l'ensemble des traitements de texte : word de Microsoft, Wordperfect, Openoffice, ou encore la visionneuse de Microsoft....)
- .doc ou .xls ou .ppt (lisibles par l'ensemble MicrosoftOffice, Openoffice, ou encore la visionneuse de Microsoft....)
- Le cas échéant le format DWF (lisibles par les logiciels Autocad, ou des visionneuses telles que Autodesk DWF viewer, Free DWG Viewer d'Informative Graphics, ...)

Lors du téléchargement du dossier de sourçage, l'opérateur intéressé est invité à renseigner le nom de l'entreprise, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du

déroulement de la présente procédure de sourçage, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

L'opérateur intéressé ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente procédure en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non-identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non-indication de ladite adresse électronique ou en cas de suppression de l'adresse. Il est recommandé à tout opérateur intéressé de consulter régulièrement la plateforme afin de s'assurer qu'il bénéficie bien des dernières modifications éventuelles.

En cas de difficulté quant au téléchargement du dossier de sourçage, l'opérateur intéressé est invité à contacter l'assistance de la plateforme de dématérialisation le plus tôt possible.

L'opérateur intéressé vérifiera également que les alertes de la plate-forme ne sont pas filtrées par le dispositif anti-spam de l'entreprise ou redirigés vers les « courriers indésirables »

Mode d'emploi de la plate-forme :

Un manuel d'utilisation est disponible afin de faciliter l'utilisation de la plate-forme. L'opérateur intéressé devra se référer aux prérequis techniques et aux conditions générales d'utilisation disponibles sur le site.

5 ORGANISATION DE LA PROCEDURE DE SOURCAGE

La procédure de sourçage sera déployée en deux grandes étapes :

1) Le recueil des réponses des opérateurs économiques aux questions posées, ainsi que leurs observations et suggestions ;

2) La conduite d'entretiens en visio et/ou présentiel avec les opérateurs ayant répondu aux questions posées, afin d'approfondir certains points.

5.1 RECUEIL DES REPONSES DES OPERATEURS

Les opérateurs ayant retiré le dossier du sourçage sont invités à remettre un dossier de réponse à DECOSET sur la plateforme https://www.marches-publics.info/ , avant la date indiquée en page de garde du présent Règlement du Sourçage.

Ce dossier comprend :

- Le présent règlement de sourçage paraphé et signé ;
- Les réponses de l'opérateur au questionnaire fourni dans le dossier de sourçage ;
- Les éventuels exemples de flocage avec des messages anti-incivilité et/ou échantillons

Si les documents fournis par un opérateur ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français.

5.2 ENTRETIENS AVEC LES OPERATEURS

A l'issue de la remise par les opérateurs de leur dossier de réponse à DECOSET, un entretien en visio-conférence et/ ou en présentiel sera organisé avec chaque opérateur.

Les entretiens auront lieu à compter du 4 décembre 2026.

Pour cet entretien, DECOSET contactera les opérateurs pour convenir d'un créneau d'1h à 1h30 sur cette période. À la suite de cet échange une convocation fixant la durée dudit entretien, ainsi que ses modalités d'organisation sera adressée par mail au contact renseigné par l'entreprise dans son « mémoire de réponse ». Ce contact sera également l'interlocuteur direct entre la société et DECOSET, et devra être présent aux entretiens.

Tous les échanges entre DECOSET et les opérateurs se dérouleront en langue française.

6 PRINCIPES DIRECTEURS DE LA PROCEDURE

6.1 CONFIDENTIALITE DU SOURÇAGE ET RESPECT DU SECRET DES AFFAIRES

La procédure de sourçage entreprise par DECOSET est régie par un principe fondamental de confidentialité.

A cet égard, DECOSET, qui, à l'occasion de la procédure de sourçage, aurait connaissance d'informations protégées par le secret industriel et commercial qui lui auront été signalées comme telles, s'engage à ne pas divulguer ces informations à des tiers sans l'accord de son émetteur. Il appartient à ce titre aux opérateurs de signaler expressément, dans leur dossier de réponse à DECOSET, les éléments qu'ils estiment être couverts par le secret industriel et commercial ou par tout autre motif de confidentialité à justifier.

Les résultats du sourçage pourront être utilisés par DECOSET sous réserve de ne pas avoir pour effet de fausser la concurrence, ni d'entraîner une violation des principes de liberté

d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des opérateurs et de transparence des procédures.

6.2 TRANSPARENCE ET TRAÇABILITE DES ECHANGES

Les questions et réponses seront nécessairement écrites afin d'en assurer la traçabilité.

6.3 Egalité de traitement des opérateurs sourcés

DECOSET respecte l'égalité de traitement des opérateurs dans l'organisation et le fonctionnement de la procédure de sourçage. Aucune information particulière qui n'aurait pas été communiquée aux autres opérateurs participant au sourçage ne sera transmise par DECOSET.

S'il ne peut être remédié à une inégalité d'informations, l'opérateur sourcé détenteur d'une information privilégiée susceptible de créer une distorsion de la concurrence, pourra être exclu de toute procédure de publicité et de mise en concurrence qui serait consécutive au sourçage dans les conditions prévues par les textes et de la jurisprudence en vigueur.

Aucun objectif financier n'est communiqué par DECOSET à aucun opérateur économique.

7 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette procédure de sourçage, les opérateurs transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.info/ .

Cette demande doit intervenir au plus tard le 18/11/2026 à 14h00.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification.

Le pouvoir adjudicateur diffusera l'ensemble des questions et réponses à l'ensemble des opérateurs, afin de respecter le principe d'égalité entre les opérateurs. Le nom de l'auteur restera toutefois confidentiel.

Aucune information ne sera donnée oralement et aucune réponse orale ne sera apportée à une question posée oralement.

Les réponses seront transmises par la plateforme de dématérialisation.

8 INDEMNISATION

Aucune indemnité ne sera attribuée aux opérateurs en raison de leur participation à la procédure de sourçage.

Syndicat Mixte Decoset

2-4 rue Jean Giono – 31130 Balma
05 82 06 18 30 | contact@decoset.fr
www.decoset.fr